

La vie à défendre



Comité Technique Local du 18 juin 2019

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 30. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par UNSA DDFiP 62.

Il s'agit d'un CTL de seconde convocation. En effet, le 28 mai, l'ensemble des organisations syndicales siégeant en CTL avait décidé de boycotter cette réunion, à cause de l'éternel silence radio de notre Directeur sur l'avenir de nos services.



Ordre du jour

- Approbation des Procès verbaux des CTL des 8 et 17 janvier 2019
- Réorganisation des SAID du SIP de Lens nord
- Fusion du SPFE d'Arras 1 et du SPF d'Arras 2 au 1^{er} septembre 2019
- Rapport d'activité 2018

Campagne des comptes de gestion 2018

Point d'étape sur le contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication

Questions diverses.

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart	Lens Municipale	Titulaire
Frédérique Davigny	SIP Lens-Sud	Experte
Gabriel Gaillard	E D R 62	Expert

POINT 1

Approbation des Procès verbaux des CTL des 8 et 17 janvier 2019

Ces 2 PV n'appelant aucune modification, nous avons donc voté POUR leur validation.

POINT 2

Réorganisation des SAID du SIP de Lens nord

La DDFiP du Pas-de-Calais nous a rappelé que le SIP LENS NORD est composé de trois secteurs d'assiette, d'un secteur recouvrement et d'une cellule foncière.

Il est également en charge d'une équipe d'accueil dédiée aux usagers des SIP Lens Nord et Lens Sud.

Le SIP de Lens Nord a fait face en septembre 2018 aux départs de contrôleurs chevronnés, remplacés par des contrôleurs moins expérimentés. Depuis, le SIP Lens Nord est confronté à de nombreux départs en retraite (5 agents sur l'année 2019 dont 2 effectifs à ce jour) ; et en 2020 d'autres départs sont envisagés. Tous ces départs nécessitent de prendre les dispositions utiles au maintien des compétences techniques.

Le nouveau mode de fonctionnement envisagé repose sur la réduction du nombre de secteurs d'assiette de trois à deux. Ceci vient compléter la réorganisation du service engagée au 1^{er} janvier 2019 avec la constitution d'une équipe entièrement dédiée au suivi de la mission foncière.

Cette réflexion a été menée avec l'association des agents concernés dans le cadre de réunions de service.

En fait, la direction s'est vu dans l'obligation de modifier la structure de Lens-Nord compte tenu du grand nombre d'emplois qu'elle n'a plus remplacé depuis quelques années.

Les collègues du SIP n'ont pas contesté la modification du SIP sur la base de deux secteurs au lieu de trois. En effet, si la charge de travail reste la même, cette nouvelle gestion sur deux SAID leur permettra de prendre plus facilement leurs congés que dans le passé.

La nouvelle configuration proposée est la suivante : Lens-Ville et Lens extérieur.

La situation des agents sera la suivante :

Nom de la Cellule	Contrôleurs	Agents C
SAID LENS VILLE	1,80	6
SAID LENS EXTERIEUR	2	5
CELLULE FONCIERE	3	1,80
Secteur Recouvrement	3,90	1,50
ACCUEIL	3	4
TOTAL	13,70	18,30
EMPLOIS TAGERFIP	14	19

La compétence géographique envisagée des secteurs est la suivante :

Secteur de Lens Ville :

- Lens
- Loison-sous-Lens
- Pont-à-Vendin
- Sallaumines
- Vendin-le-Vieil

Secteur de Lens Extérieur :

- Annay-sous-lens
- Bénifontaine
- Billy-Montigny
- Estevelles
- Fouquières-les-Lens
- Harnes
- Hulluch
- Loos-en-Gohelle
- Meurchin
- Noyelles-sous-Lens
- Wingles

Le Vote : Voter POUR serait donner totale satisfaction à la DDFIP du Pas-de-Calais. Hors de question. Voter CONTRE, serait aller à l'encontre des choix de nos collègues du SIP de Lens, qui souhaite un structure sur 2 SAID. Restait donc une solution, l'abstention. C'est ce que nous avons fait.

POINT 3

Fusion du SPFE d'Arras 1 et 2 au 1^{er} septembre 2019

La DDFiP 62 précise que la fusion du SPFE d'ARRAS 1 et du SPF d'ARRAS 2 est prévue pour le 24 septembre 2019. Dès lors que l'opération de fusion sera opérée, seul le nom d'Arras 1 sera conservé pour la structure. Le public et les études notariales n'auront plus ainsi qu'un seul et même interlocuteur. Toutefois, comme précisé auparavant, le bureau situé au centre des finances publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise sera conservé jusqu'au 31 août 2020 (CTL du 20 septembre 2017).

Le bureau de Saint-Pol-sur-Ternoise comme celui d'Arras seront amenés à réaliser des travaux sur l'ensemble de la base fusionnée, sans distinction géographique. La comptabilité sera tenue intégralement au bureau d'Arras. De même l'accueil des usagers sera effectué exclusivement au bureau d'Arras. Selon la DDFiP la fusion va ainsi réduire les contraintes d'organisation des agents de Saint-Pol-sur-Ternoise liées à la tenue de la comptabilité et à l'accueil des usagers.

Le bureau situé au centre des finances publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise sera conservé jusqu'au 31 août 2020 (CTL du 20 septembre 2017). Les 2 collègues devant partir en retraite ont eu l'assurance verbale de rester à St Pol jusqu'au départ. Mais, que se passera-t-il après le 31 août 2020.

Que deviendra l'agent(e) de Catégorie C qui lui/elle, ne part pas en retraite ? Nous avons posé la question plusieurs fois, et n'avons eu qu'une réponse parfaitement évasive. C'est particulièrement inquiétant pour l'avenir, lorsque ce ne sera pas une question posée pour un agent, mais, de très nombreuses pour de très nombreux !!

Le Vote : Nous avons voté CONTRE

Comme chaque année, la Direction nous a présenté son rapport d'activité, avec des jolies photographies en première page... La Direction est heureuse, la direction est contente, la direction est fière d'elle-même.... Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes si on se fit à ce superbe document. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction...Mais, nous y sommes habitués depuis des années qu'elle nous fournit ce type de document.

Ce rapport compte 34 pages (soit 4 de plus que l'année dernière) , dans lesquelles, il n'est nulle part fait mention des choses qui ne vont pas dans nos services. En effet, la DDFiP a soigneusement évité de développer tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département.... Tous ces mots ne sont même pas une seule fois « dits » dans le superbe rapport de notre direction. L'année prochaine, la direction fera certainement un rapport d'activité sur 2019. Nous nous demandons si elle évoquera alors la situation qui règne actuellement dans nos services sur la non-information sur l'avenir et sur le refus de notre Directeur de parler du sujet depuis plusieurs mois. On peut se poser la question...

Les collègues du Pas-de-Calais pourront prochainement consulter sur Ulysse 62 ce superbe état des lieux de notre administration, dans laquelle tout va parfaitement bien.

Voici ci-dessous quelques chiffres ...

La DDFiP compte 1.442 emplois au Tagerfip au 1^{er} janvier 2019, dont 130 cadres A+, 221 cadres A, 665 cadres B et 426 cadres C,

En 2018, 47,95 % des effectifs avaient plus de 50 ans. Les collègues de plus de 58 ans représentent 22,90 % de l'effectif. Les moins de 30 ans sont 4 %. 86 collègues sont parties en retraites, ils étaient 62 en 2017.

Nous avons fait une petite statistique sur nos effectifs depuis le 1er janvier 2012.

Date	effectifs
1er janvier 2019	1 442
1er janvier 2018	1 489
1er janvier 2017	1 492
1er janvier 2016	1 526
1er janvier 2015	1 564
1er janvier 2014	1 724
1er janvier 2013	1 780
1er janvier 2012	1 831

Sur 7 ans, de janvier 2012 janvier 2019, la DDFiP du Pas-de-Calais a perdu 389 emplois, soit 26,98 % de son effectif....

POINT 5

Campagne des comptes de gestion 2018

Comme elle l'avait faite l'année dernière, La direction nous a fait parvenir un document de travail de bonne qualité qui évoque et définit parfaitement bien les missions effectuées par les collègues travaillant dans le secteur gestion publique. CFTC DDFiP Pas-de-Calais tient à saluer leur professionnalisme en la matière, et cela, malgré, une fois de plus, les suppressions d'emplois dans notre département. Sur le fond, elle n'a rien à dire sur le rapport fourni par la DDFiP 62. Il est clair et précis. En 2018, il y a eu 3.122 comptes de gestion à viser par nos collègues du S P L

Les principales anomalies rencontrés lors du visa des comptes sont les suivantes :

- absence de la mention « néant » dans le tableau des valeurs inactives
- erreur de destinataire
- erreur de population

A noter que la DDFiP 62 a stipulé que depuis 2018, le taux de visa des comptes de gestion au 15 mars n'est plus un indicateur de performance, mais un simple repère d'activité...

POINT 6

Contrôle en partenariat des actes présentés à la publication

La direction nous a communiqué sur l'objectif de ces conventions passées individuellement entre le SPF (ou SPFE) et les études notariales est de plusieurs ordres. Il s'agit de contribuer à l'accroissement de la qualité globale des actes, source d'une plus grande efficacité de l'activité des études et des SPF.

Cette démarche participe à la volonté globale de réduire les délais de publication au sein des SPF.

Un point d'étape au 10 mai, ci-dessous :

- Le SPFE de Boulogne sur mer 1 a signé trois conventions :
- Le SPFE de BETHUNE 1 a signé le 31 octobre 2018 une convention
- Le SPFE d'ARRAS 1 a signé deux conventions :

A ce stade pour les SPFE de BOULOGNE SUR MER 1 et de BETHUNE 1, la première phase a été concluante pour une majorité d'études notariales, Aussi la seconde étape du processus est mise en œuvre pour les actes déposés à compter du 25 février 2019.

Concernant le SPFE d'ARRAS 1, cette seconde étape est également mise en œuvre pour les actes déposés par une étude notariale à compter du 23 avril 2019.

Les actes ainsi labellisés CAP lors de la seconde étape du processus font l'objet d'un contrôle allégé par le SPFE de BOULOGNE SUR MER 1, de BETHUNE 1 et d'ARRAS 1.

19 personnes ont participé à ce CTL soit 53 % de femmes et 47 % d'hommes

Pour la direction : 7 personnes soit 29 % de femmes et 71 % d'hommes

Pour les syndicats : 12 personnes soit 66 % de femmes et 33 % d'hommes

FO : 50/50

Solidaires : 100 % femmes

UNSA : 50/50

Nous : 66 % femmes 33% hommes

Extrait du document mis en ligne sur Ulysse 62: La nouvelle organisation envisagée pour le secteur public local (SPL)



Les objectifs de cette évolution progressive sont les suivants :

- meilleure qualité/permanence des tâches de gestion car ne dépendant plus de contingences (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...) grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé. De la sorte, les collectivités locales bénéficieront d'un meilleur service.

La  CFTC en 10 mots
protection *diversité* **dialogue**
écoute **HARMONIE** *justice*
famille **responsabilité**
solidarité **Négociation**